



29 janv. 2024

L'Anah lance une campagne de communication consacrée à MaPrimeAdapt'

L'Anah lance une campagne de communication consacrée à MaPrimeAdapt', la nouvelle aide en faveur de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Face au défi de la transition démographique, cette campagne vise à inciter les seniors à adapter leur logement le plus tôt possible, afin de favoriser le maintien à domicile.

Afin d'encourager et inciter les personnes âgées à anticiper cette problématique, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) lance une campagne au ton agréable et colorée. Elle met en scène deux septuagénaires débordant d'énergie qui incarnent le bonheur retrouvé de vivre dans un logement adapté. L'objectif est de donner envie d'adapter son logement car il est préférable d'anticiper et de ne pas attendre d'être confronté à un accident domestique pour réaliser des travaux qui permettront de rester autonome et de vieillir chez soi présentement.

La campagne a débuté le lundi 29 janvier à la TV et sera ensuite déployée dans la presse, sur les réseaux sociaux et sur des sacs à pharmacie distribués partout en France.

Alors que seulement 6% du parc de logement est adapté à la perte d'autonomie, qu'elle soit liée à l'âge ou à un handicap, et que 35% de la population française aura plus de soixante ans en 2050, l'adaptation des logements est un enjeu majeur de la transition démographique. La question de la prévention et de l'anticipation l'est tout autant pour éviter les 135 000 hospitalisations et les 10 000 décès par an qui interviennent suite à une chute domestique.

Estampillée « France Rénov' », cette campagne rappelle aussi l'importance d'être bien accompagné dans son projet. Avec 577 espaces conseil de proximité présents partout en France et 2 500 conseillers qui informent et conseillent les ménages en toute neutralité, France Rénov' est le bon réflexe pour réussir son projet de rénovation.

Note aux éditeurs

MaPrimeAdapt' : Lancée au 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' doit permettre d'adapter 680 000 logements dans les 10 prochaines années. Accessible dès 60 ans, MaPrimeAdapt' peut financer jusqu'à 70 % des travaux, en fonction des ressources du ménage. Les travaux d'adaptation concernent, par exemple, le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte-escalier électrique, la pose de mains courantes, l'élargissement des portes, l'adaptation des revêtements ou encore l'éclairage des cheminements.